

CHASSE COLLECTIVE DU SANGLIER

DÉFINITION

La chasse collective est un mode de chasse comprenant des traqueurs avec ou sans chiens, qui déplacent le gibier vers des chasseurs postés.

Selon les caractéristiques d'une région et ses traditions cynégétiques, il existe de nombreuses variantes de la chasse collective du sanglier. Ces variantes (voir ci-dessous) se différencient notamment par le nombre de participants, la surface de battue, la localisation préalable du gibier, la disposition des postes de tir et l'utilisation de chiens.

VARIANTES DE LA CHASSE COLLECTIVE DU SANGLIER

Les variantes de chasse collective décrites ci-dessous se rapportent exclusivement à la chasse au sanglier.

Battue à postes fixes

Plusieurs dizaines de chasseurs peuvent être présents lors d'une battue à postes fixes réalisée autour d'une enceinte bien définie. En règle générale, des surfaces allant d'une à plusieurs douzaines d'hectares et comportant des remises potentielles sont traquées. L'utilisation de chiens dépend notamment de la taille de la surface traquée, de la nature du terrain et de la présence de routes.

Le but souvent recherché au cours de la battue consiste à disperser la harde pour que les individus passent par des postes de tir différents. Une fois à l'extérieur de l'enceinte, les animaux ne sont plus chassés. L'identification des individus, et donc le tir sélectif, est difficile en battue (animaux en fuite, dispersion de la harde).

Chasse aux chiens courants

La chasse aux chiens courants est une forme de battue à postes fixes qui convient à de vastes terrains vallonés allant jusqu'à plusieurs centaines d'hectares. Des douzaines de tireurs y participent parfois, mais généralement pas de traqueurs. Des chiens courants de grande quête sont le plus souvent utilisés. Les tireurs sont postés sur les passages de sangliers ou sur d'autres lieux adaptés et restent durant plusieurs heures à leur poste.

Petite battue

Cette méthode convient à de petites surfaces de quelques hectares, à l'intérieur desquelles les sangliers sont localisés préalablement. Elle est pratiquée par de petites équipes allant jusqu'à 10 chasseurs, avec ou sans chiens. Un à deux traqueurs parcourent les fourrés à l'intérieur desquels le gibier est supposé être présent. Si les sangliers quittent les fourrés, les chasseurs postés ont éventuellement la possibilité de tirer. Lorsque les sangliers restent remisés, tous les chasseurs essaient de se reposer et de les encercler. Un des traqueurs s'approche ensuite des sangliers pour les inciter à se déplacer. Si la sécurité le permet, il pourra tenter de tirer un des animaux remisés.

Chasse du sanglier au ferme

Attention: valable aussi pour la recherche d'animaux blessés!

Ce mode de chasse se pratique avec un ou plusieurs chiens créancés sur le sanglier et particulièrement aptes à tenir le « ferme ». La différence fondamentale de cette méthode de chasse par rapport aux autres modes de chasse avec des chiens réside dans la recherche du tir au ferme. Le chasseur est seul et la fuite du sanglier n'est pas recherchée. Ce mode de chasse peut se pratiquer à deux ou trois et se rapproche dans ce cas d'une petite battue. Il se pratique de jour dans les lieux de remise du sanglier.

Chasse dans les champs de maïs

Les principes décrits pour la battue à postes fixes sont également valables pour la chasse dans les champs de maïs. Le champ de maïs correspond à l'enceinte et les traqueurs et/ou leurs chiens se déplacent à l'intérieur du champ. Il est souvent très difficile de faire sortir les sangliers des champs de maïs. Cette difficulté augmente avec la taille du champ. Des chiens inexpérimentés peuvent facilement être chargés et se faire blesser. Pour des raisons de sécurité, des animaux en mouvement dans le maïs ne devraient jamais être tirés.

APPLICATION

Les chasses collectives nécessitent un planning et une organisation minutieuse, car elles engendrent un risque d'accidents plus important pour les participants et pour des tierces personnes. De plus, lorsque ce mode de chasse est pratiqué trop souvent, il faut s'attendre à une baisse d'efficacité des prélèvements et à un dérangement important pour le reste de la faune et les autres utilisateurs de la forêt.

Pour une régulation efficace du sanglier, il convient de réaliser des chasses collectives coordonnées à grande échelle. Des battues réalisées le même jour, sur plusieurs chasses voisines ont fait leurs preuves dans les cantons à chasse affermée. Chaque société de chasse s'organise de façon autonome, mais se coordonne avec les sociétés voisines pour que les occasions de tir soient plus nombreuses.

Les chasses collectives et la chasse à l'affût sont complémentaires (voir fiche « Chasse à l'affût du sanglier ») et devraient toujours être appliquées à l'intérieur d'une unité de gestion.

Sous réserve des règlements cantonaux, **les chasses collectives devraient se pratiquer surtout durant les périodes suivantes :**

- en automne et en hiver dans les surfaces forestières ;
- dans les champs de maïs à partir du mois d'août jusqu'à la récolte.

RECOMMANDATIONS

Les recommandations suivantes s'appliquent en particulier à la battue à postes fixes. Elles sont cependant également valables pour les autres modes de chasse collective.

Concentration sur le sanglier

Une chasse collective aux sangliers ne devrait se concentrer que sur cette espèce. En effet, lors de chasses sur plusieurs espèces en même temps, l'arme et/ou la munition ne sont souvent pas adaptées pour le tir du sanglier. Une erreur lors de la manipulation et du changement de munition peut aussi augmenter le risque d'accidents et de blessures. Pour ces raisons, une chasse collective aux sangliers efficace nécessite une organisation spécifique pour cette espèce, ainsi que l'usage d'armes et de munitions adaptées.

Munitions et armes

Il est recommandé de n'utiliser que de la munition à balle destinée aux armes à canon rayé. La munition pour canon lisse peut éventuellement être employée lorsque l'arme est un « drilling » permettant d'assurer un deuxième coup. Toutefois, l'utilisation de munitions à canon lisse est fortement déconseillée en raison de leur importante perte de puissance (et souvent de précision) à partir de 20 m. Au-delà de cette distance, les risques de manquer ou de blesser le sanglier sont trop importants. Les armes à canon lisse constituent donc des armes peu performantes pour la chasse du sanglier.

Rôles des participants

Lors d'une chasse collective au sanglier, les rôles des participants sont en général les suivants (voir également Fig. 1):

- **Chef de battue:** localise préalablement les sangliers, organise et planifie le déroulement de la battue, donne les consignes préalables.
- **Chef de ligne de tir:** place chaque tireur à son poste. Il doit également lui indiquer son champ de tir ainsi que l'emplacement de ses voisins et toutes autres consignes nécessaires.
- **Chef de ligne de traque:** organise les traqueurs selon les instructions du chef de battue.
- **Tireurs postés:** tirent le gibier selon les instructions du chef de battue. Chaque tireur est toujours responsable du coup de feu qu'il a tiré.
- **Traqueurs:** traversent la surface à traquer selon les instructions du chef de ligne de traque, en règle générale sans arme. Tant que les chiens donnent de la voix, les traqueurs progressent sans bruit.

En principe, chaque tireur posté est accompagné au poste par son chef de ligne de tir. Une fois le tireur posté, le chef de ligne de tir lui indiquera:

- le sens de la traque;
- la position des voisins;
- la distance de tir maximale et le champ de tir à respecter, constitué d'un angle de tir supérieur à 30 degrés par rapport aux postes voisins. L'angle et la distance de tir peuvent être matérialisés sur le terrain par des éléments naturels (arbres, buissons, etc.) ou artificiels (fanions).

Une fois tous les tireurs postés, le chef de ligne de tir se rend à son poste et signale sa présence à ses voisins.

Le **chef de ligne de traque** doit être familiarisé avec le terrain sur lequel la battue se déroule et doit bien connaître la surface à traquer ainsi que ses limites. Il met en place la ligne de traque, se positionne en principe au milieu et contrôle que les traqueurs restent alignés durant toute leur progression.

Localisation des sangliers

Il est recommandé de localiser les sangliers tôt le matin en « faisant les pieds » sur le territoire de chasse. Plusieurs méthodes présentées ci-dessous permettent d'y parvenir. Elles peuvent être utilisées exclusivement ou combinées entre elles. Elles nécessitent toutes une certaine expérience ainsi que de bonnes connaissances du territoire, des passages et des remises des sangliers.

- **Recherche des traces dans la neige:** lorsqu'une couche de neige est fraîchement tombée, la localisation des sangliers peut s'effectuer de la manière suivante:
 - rechercher des traces de sangliers dans les zones ouvertes à proximité des massifs forestiers en parcourant les champs et les chemins agricoles;
 - repérer des traces entrant dans le massif forestier. Il ne faut pas suivre les traces dans la forêt car si les sangliers sont remisés, ils pourraient fuir;
 - si la taille du massif forestier le permet, effectuer le tour de celui-ci pour voir si les sangliers en sont ressortis. Si tel est le cas, suivre les traces jusqu'au prochain massif forestier;
 - s'il apparaît que les sangliers n'ont pas quitté le massif, il faut parcourir les chemins et sentiers forestiers pour voir où ceux-ci ont été traversés. De cette manière, il est possible de connaître les déplacements des animaux au travers du maillage que forment les chemins forestiers et de délimiter la zone dans laquelle les sangliers sont remisés.
- **Recherche des traces sans neige:** même sans neige, il est toujours possible de repérer et de suivre les traces des animaux, en suivant les mêmes recommandations que pour la recherche dans la neige. La recherche des traces sans neige nécessite cependant de bien connaître le territoire ainsi que les passages des sangliers. La recherche est facilitée lorsque le terrain est mouillé. Cette méthode est souvent utilisée lorsqu'il existe des sites d'agraineage (voir ci-après).

- **Recherche à partir des sites d'agraineage**: l'observation directe des animaux sur les sites d'agraineage ou lorsqu'ils se nourrissent dans les champs la nuit précédant la battue, permet de savoir si les sangliers sont présents dans une zone. Cependant, cette localisation n'est souvent pas assez précise. Les sites d'agraineage constituent donc l'endroit de départ pour une localisation plus exacte des remises comme décrit ci-dessus, en utilisant ou non des chiens.
- **Recherche aux chiens**: la recherche des traces avec ou sans neige peut se réaliser à l'aide d'un chien de pied tenu à la longe et créancé sur le sanglier.

Plan de battue

Suite à la localisation des sangliers, le chef de battue définit un plan de battue qui comprendra les surfaces à traquer et les postes pour les tireurs.

Les battues devraient être prévues sur des surfaces où se trouvent vraisemblablement des hardes de sangliers. La localisation des bêtes et le plan de la battue devront donc se faire si possible juste avant la battue.

Les postes de tir sont situés à proximité des passages connus de sangliers (coulées), de haies, de taillis denses ou de bandes boisées entre deux massifs forestiers. Les postes de tir doivent permettre d'effectuer un tir fichant. Les tireurs ne doivent pas être postés trop près des passages à sangliers mais à une distance de 50 m au maximum pour les munitions à canon rayé et à 20 m au maximum pour les munitions à canons lisses (drilling).

La distance entre les postes de tir est fixée de manière à ce que les animaux ne puissent pas facilement s'échapper, tout en respectant les principes de sécurité.

La réalisation d'une carte comprenant les surfaces de traque et les postes de tir est vivement recommandée.

Choix des chiens pour la battue

L'utilisation de chiens ou non lors de battue, ainsi que leur nombre, est dictée par les conditions du terrain et le choix du type de battue. Si la taille de la surface de battue est relativement petite et le nombre de chasseurs limité, la présence de nombreux chiens peut provoquer des situations incontrôlables et rendre la recherche d'animaux blessés difficile.

Les battues collectives aux sangliers ne devraient se pratiquer qu'avec des chiens créancés sur le sanglier. Les chiens devraient:

- être de bons broussailleurs afin de pouvoir sortir les sangliers de fourrés et ronciers épais;
 - être capables de sortir les sangliers de l'enceinte de battue tout en donnant de la voix;
 - cesser rapidement la poursuite lorsque le sanglier a passé la ligne de tir et revenir vers les traqueurs.
- Les races de chiens tels que les teckels et les terriers ont fait leur preuve. Ceux-ci pénètrent facilement dans les sous-bois denses et ne peuvent généralement poursuivre le gibier très loin.

Organisation de la recherche d'animaux blessés

Le chef de battue doit s'assurer préalablement de la disponibilité d'un conducteur de chien de rouge. Il informe les tireurs et les traqueurs sur le comportement à adopter en cas de gibier blessé et décide si un conducteur de chien de rouge doit intervenir.

Rappel des points importants avant le début de la battue

En présence de tous les participants, le plan de battue est transmis par le chef de battue et les points suivants décidés ou rappelés:

- la désignation des traqueurs et des tireurs postés;
- la désignation des chefs de ligne de tir;
- la désignation du chef de la ligne de traque;
- la désignation, pour chaque tireur, du poste de tir qui lui est attribué;
- le chemin à suivre pour se rendre aux postes et en revenir;
- les consignes de sécurité (voir sous «consignes de sécurité pour les tireurs postés et les traqueurs» et Fig. 1);
- les consignes de tirs;

- le comportement à adopter en cas de gibier blessé;
- le code des sonneries, ainsi que le signal de début et de fin de battue;
- la durée estimée de la battue;
- le lieu de rendez-vous à la fin de la battue;
- le nombre estimé de sangliers lors de leur localisation le matin même;
- le type de prélèvements autorisés.

Consignes de sécurité pour les tireurs postés et les traqueurs

Les chasses collectives présentent de nombreux dangers pour les participants et les tierces personnes. Elles nécessitent donc une application et un respect minutieux des règles de sécurité.

Les tireurs postés:

- portent des habits bien visibles, par exemple des vestes fluorescentes ou des bandeaux sur le chapeau;
- gardent leurs armes non chargées, sauf indication contraire du chef de battue, jusqu'au signal du départ de la battue;
- ne quittent leur poste sous aucun prétexte avant le signal de la fin de battue;
- signalent par un geste leur position à leurs voisins;
- identifient les obstacles les plus importants pouvant compromettre la bonne trajectoire de la balle. Dans la mesure du possible, ces obstacles sont éliminés avant le signal du début de la traque;
- se tiennent le « ventre au bois ». Cela signifie que le chasseur posté sur un chemin doit se placer du côté de l'enceinte de chasse et face à cette enceinte;
- ne tirent pas dans l'enceinte;
- ne mettent en joue l'arme que lorsque le gibier a franchi la ligne de tir (voir Fig. 1);
- transmettent le signal lors de la fin de la battue;
- s'assurent que leurs voisins ont bien été informés de la fin de battue;
- déchargent leurs armes dès le signal de fin de battue, contrôlent les tirs manqués, marquent les éventuels indices de blessures et amènent les animaux abattus jusqu'au prochain chemin;
- se rendent au lieu de rendez-vous convenu.

Les traqueurs:

- portent des gilets fluorescents;
- maintiennent, dans la mesure du possible, des espaces constants entre eux;
- ne devancent ni le chef de ligne de traque, ni ne restent en arrière;
- signalent à intervalles réguliers leur présence, à haute voix ou visuellement, aux autres traqueurs.

Pour limiter le risque d'accident, il est en principe conseillé de ne pas armer les traqueurs. Il est également conseillé à tous les chasseurs de porter des habits bien visibles, par exemple des vestes fluorescentes ou des bandeaux sur le chapeau. Lorsque l'autorisation de tirer est donnée aux traqueurs, ils doivent en toute circonstance connaître précisément la localisation des postes de tir et des autres traqueurs. Le tir sur les sangliers ne devrait s'effectuer qu'à très courte distance.

Règles de tir pour les chasseurs

La décision de tirer ou non sur un animal doit souvent être prise rapidement par le chasseur lors de la chasse en battue. Afin d'épargner les laies meneuses et suitées, il est recommandé:

- de ne pas tirer sur les animaux isolés sauf s'ils peuvent être identifiés comme étant des marcasins, des bêtes rousses ou des mâles adultes;
- de tirer sur les animaux présents dans le dernier tiers d'une harde.

Pour diminuer le risque de blessure pour le gibier, il est recommandé:

- d'utiliser uniquement des armes, qui ont été testées et réglées, et ceci avec la même munition;
- de s'entraîner régulièrement au tir sur cibles mobiles;
- de ne pas tirer les animaux de dos ou de face;
- de ne pas tirer au travers des broussailles.

Rôle du chef de battue à la fin de la battue

Après chaque battue, les chasseurs signalent au chef de battue leurs observations, le nombre de balles tirées et de bêtes abattues. Le cas échéant, les chefs de groupe collectent et transmettent ces informations au chef de battue qui les évaluera et établira un compte-rendu. Les animaux abattus doivent être vidés et aérés rapidement après chaque battue. Le chef de battue est également responsable de l'organisation de la recherche d'un éventuel animal blessé.

A la fin de la battue, le chef de battue réunit tous les chasseurs et les informe sur :

- le nombre d'animaux abattus et le nom des tireurs;
- les résultats d'une éventuelle recherche d'animaux blessés;
- la manière de répartir les sangliers tirés entre les différents chasseurs.

LE CAS PARTICULIER DU TIR DU SANGLIER AU FERME

Régulièrement, des sangliers refusent de sortir de l'enceinte de la battue et tiennent tête aux chiens. Le tir au ferme présente un risque d'accident important pour les chasseurs, les traqueurs et les chiens. Toutefois, le ferme est un des actes de chasse le plus efficace pour le sanglier. Avec certains sangliers, l'absence d'intervention lors d'un ferme fait subir des risques importants aux chiens.

Qui sert le ferme ?

La personne chargée de servir les fermes est :

- désignée avant le début de la battue par le chef de battue en présence de tous les participants;
- toujours le propriétaire du ou des chiens.

Lors de l'approche du ferme, il est indispensable de faire attention au vent et d'éviter les bruits, un équipement qui permet d'éviter toute source de bruit est nécessaire. Les mouvements sont perçus par le sanglier, mais habituellement l'attention du sanglier est captée par le ou les chiens qui le harcèlent. Le sanglier ne discerne pas une silhouette humaine immobile placée à bon vent.

Règles de sécurité en présence d'autres chasseurs ou de traqueurs

Rappelons que le port de gilets fluorescents devrait être obligatoire. **Lors d'un ferme, seule la personne préalablement désignée se rend sur le lieu du ferme. Les autres traqueurs se tiennent à distance et se placent de manière sécurisée.**

Le tir au ferme peut s'effectuer lorsque la sécurité est assurée pour tous les participants et le ou les chiens. Le tir au ferme s'effectuant souvent dans une végétation dense, une attention particulière devra être portée sur les risques de ricochet. Le tir d'un animal au ferme s'effectue toujours à faible distance (< 20 m). Ce contact permet habituellement de discerner correctement l'animal, mais souvent de manière très brève. Il est indispensable d'exécuter un tir fichant en parfaite connaissance de la localisation de son ou ses chiens.

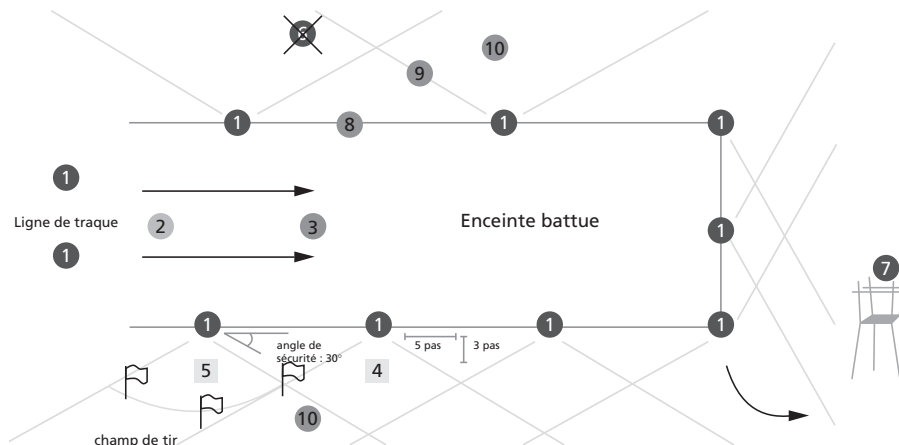
Une parfaite connaissance des réactions de son chien en présence de sangliers est nécessaire.

Choix des chiens

Même s'il est possible de pratiquer ce mode de chasse avec des chiens d'arrêt de type Braque ou Drathard, leur forte corpulence semble un handicap en milieu fermé et les expose plus sûrement à de sérieuses blessures. L'utilisation de terriers - Jagdterrier, teckel, fox anglais ou Jack Russel - semble plus adéquat. Les terriers sont habituellement « courts » et n'occasionnent ainsi que peu de dérangement. De plus, leur faible gabarit ne les fait pas percevoir comme dangereux aux yeux du sanglier, celui-ci tient plus facilement la bauge, laissant le temps au chasseur d'approcher le ferme.

L'utilisation de chiens courants n'est pas adéquate. Lors de l'approche, les risques de lever le sanglier sont grands et, de plus, leur habituelle longue menée décantonne les animaux. L'utilisation de chiens de pied peut être utile pour localiser les sangliers lors de l'absence de couverture neigeuse, mais elle n'est pas indispensable.

Figure 1: Schéma d'une battue à postes fixes



Légende:

- ① Les traqueurs restent alignés le mieux possible durant toute leur progression.
- ② Les chiens devraient chasser en donnant de la voix et porter un collier bien visible.
- ③ Ce sanglier ne doit pas être tiré.
- ④ Un angle de sécurité minimum de 30° avec le chasseur posté voisin doit être respecté. Pour déterminer cet angle sur le terrain: 5 pas de côté et 3 pas en avant.
- ⑤ Le champ de tir autorisé est défini par le chef de ligne de tir et peut être matérialisé par des éléments naturels ou artificiels (fanions).
- ⑥ Les chasseurs postés ne doivent quitter leur poste sous aucun prétexte (risque de se retrouver dans le champ de tir du chasseur voisin ou d'être atteint par un ricochet).
- ⑦ L'usage de postes de battue surélevés permet une bonne maîtrise des conditions de sécurité et augmente les occasions de tir (tir fichant, meilleure observation).
- ⑧ Ce sanglier se trouve sur la ligne de tir. L'animal ne doit être ni mis en joue, ni tiré.
- ⑨ Ce sanglier s'approche de la limite du champ de tir. L'animal peut être mis en joue, mais ne peut pas être tiré.
- ⑩ Ce sanglier se trouve dans le champ de tir. L'animal peut être tiré.

Impressum:

Auteurs: ECOTEC, programme WILDMAN en collaboration avec le groupe de travail OFEFP « Sanglier et Gestion » : U. Altermatt (service de la chasse AG), H.-J. Blankenhorn (OFEFP), G. Dändliker (service de la faune GE), P. Durand (ECOTEC Genève, programme Wildman), S. Duvoisin (ECOTEC Genève, programme Wildman), H. Geisser (Naturmuseum Frauenfeld TG), M. Giacometti (WILDVET PROJECTS Stampa GR), J.-L. Grivet (Diana Suisse), E. Holenweg (OFEFP), G. Leoni (service de la chasse TI), C. Noel (service de la faune JU), B. Reymond (service de la faune VD), S. Sachot (service de la faune VD), R. Schnidrig-Petrig (OFEFP), M. Tschan (service de la chasse SO), C. Winter (Ecotec Genève, programme Wildman), B. Wolfer (ASJV et SPW).

Editeur: Service romand de vulgarisation agricole (SRVA), Lausanne

Graphisme: Atelier k, Lausanne

Impression: Service romand de vulgarisation agricole (SRVA), Lausanne

Diffusion: www.wildschwein-sanglier.ch